



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits minéraux non métalliques

Question écrite n° 121639

Texte de la question

M. Pierre Bédier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la situation de l'industrie cimentière française au regard du plan national d'allocation de quotas de dioxyde de carbone. L'industrie cimentière française s'inquiète des résultats de la négociation et notamment du durcissement des quotas d'émission en s'appuyant sur les résultats du logiciel PRIMES, quotas qui passeraient de 149,7 à 132,8. Elle se demande comment concilier cette exigence légitime de réduire les gaz à effet de serre avec la nécessité de construire les logements qui correspondent au programme initié par le gouvernement. En conséquence, il lui demande comment il est possible de concilier les différentes exigences économiques et environnementales pour cette industrie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bédier](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121639

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3233